

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 28 Octobre 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 28 Octobre 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 22 Octobre 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, GRIFFON Bernard, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, LABARRE Nathalie, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine

Absents excusés : DRU Marie-Louise, GAGNEUX Jérôme,

Absents : BOUYAT Quentin, WERKOFF Julia.

Pouvoirs de : M. GAGNEUX Jérôme pour M. MAILLASSON Amédée  
Mme DRU Marie-Louise pour Mme DELPEUCH Dominique  
M. QUERAUD Michel pour Mme PEYRAT Marie-Christine

Secrétaire de séance : Nathalie LABARRE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 21 Octobre 2024
- 2 - Choix du maître d'œuvre pour la construction d'une halle de sports
- 3 - Maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public du lotissement La Pérelle
- 4 - Modifications des statuts du SIDEPA
- 5 - Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : demande de subventions DETR et CTD pour la construction d'un columbarium.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 – Approbation du procès-verbal du 21 Octobre 2024**

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2 – Choix du maître d'oeuvre pour la construction d'une halle de sports**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans la perspective de la création d'une halle de sports, une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Après cette consultation, 3 cabinets d'architecture ont été reçus en Mairie.

Mme BELLARBRE demande si des dessins ont été présentés.

M. le Maire dit que non, car c'est interdit à ce stade de la consultation. Si la consultation avait été faite avec des dessins, il aurait fallu faire un concours d'architectes, ce qui aurait été trop onéreux.

M. le Maire informe que la commission en charge du dossier et le rapport d'analyse des offres réalisées par l'ATEC proposent de retenir le cabinet SPIRALE

Un prochain rendez-vous a été fixé au 8 Novembre pour échanger sur le bâtiment, et les priorités souhaitées :

- Architecture simple
- Isolation thermique et phonique
- Toiture photovoltaïque
- L'avant-projet sommaire devra être présenté avant le 15 Décembre 2024 pour permettre de déposer les demandes de subventions
- Le prix maximum est fixé à 1 950 000 € H.T.

Mme DELPEUCH dit que ce projet s'inscrit dans Village d'Avenir, donc on peut espérer un accueil favorable de la part de la préfecture.

M. le Maire rappelle que l'Etat prévoit un budget 2025 serré, ce qui fait que le Département se verra attribuer moins de dotations, ce qui risque de diminuer les aides aux communes et aux associations. Il souligne que si la Commune n'obtient pas assez de subventions, il n'y aura pas de gymnase, même si la municipalité évoque ce projet depuis plus de 10 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet SPIRALE.

\*\*\*\*\*

### **3 – Maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public du lotissement La Pérelle**

M. le Maire rappelle que les réseaux d'éclairage public sont gérés par le SEHV et que si on souhaite avancer sur le projet du lotissement La Pérelle, il faut passer des conventions de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV tant pour l'extension du réseau que pour son renforcement. Il rappelle également que l'éclairage public devra être solaire dans le lotissement.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **4 – Modifications des statuts du SIDEPA**

M. le Maire explique que lorsque la compétence assainissement aura été transférée à la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche, le SIDEPA ne gèrera plus que l'eau potable. Ainsi le SIDEPA deviendra un Syndicat à Vocation Unique avec la seule compétence de l'eau potable, il changera de nom : SIDEPA.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **5 – Demandes de subventions pour la construction d'un columbarium**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- il ne reste que 6 cases dans le columbarium,
- il est possible d'obtenir des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental,
- il a demandé un devis à l'entreprise BOUSSARDON pour un columbarium de 10 cases dont le montant s'élève à 8 407.50 € H.T.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de demander des subventions pour un columbarium de 20 cases.

\*\*\*\*\*

### INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que les ateliers proposés par l'ADPAD jusqu'à ce jour gratuits, feront l'objet d'une cotisation annuelle de 50 € en 2025.  
Mme LABARRE demande combien il y a de participants ?  
Mme PEYRAT dit qu'il y a 20 à 25 personnes par atelier.
- M. LE GALL informe qu'il est très compliqué de trouver la pharmacie de garde pendant les weekends. Il a rencontré Mme FILLOUX et lui a demandé d'afficher sur sa porte et de communiquer au secrétariat de la Mairie chaque vendredi, le nom de la pharmacie de garde, afin de pouvoir informer la population via les panneaux lumineux, le site internet et la page Facebook.

Fin de séance à 18 H 50.

La secrétaire de séance,

N. LABARRE

